

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

Place des Combattants

Tel 04 77 73 53 46

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/03/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL

Excusés avec pouvoirs : COTTANCIN B (pouvoir à CHOMIENNE B),

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 027/2024

Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune doit voter chaque année les taux des taxes foncières en fonction des bases communiquées par les services fiscaux sur l'Etat 1259.

Après débat, le Conseil Municipal à **l'unanimité**, décide d'appliquer le coefficient de variation proportionnel de 1.029999 ce qui modifie les taux comme suit :

- | | |
|---|----------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 32.31 %, |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 47.29 %. |
| - Taxe d'habitation : | 10,87 % |

La secrétaire
BACHER Muriel

Publié sur le site internet
le 12/04/2024
par Béatrice Gouy
Secrétaire générale

Certifiée conforme

Farnay, le 13 avril 2023

Le Maire
Jean-Alain BARRIER

